

## DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'APPROBATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION CONJOINTE DU MASTER TRANSFERT-FLUIDS-MATERIALS IN AERONAUTICAL AND SPACE APPLICATIONS (TFM-ASA)

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-3 ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;*

*Vu la convention / accord de consortium du master conjoint relative au master TFM-ASA ;*

*Vu la délibération du conseil du collège des sciences et technologies du 19 mars 2026 ;*

*Vu l'avis rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire rendu le 2 avril 2026*

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

### Article 1. Approbation

D'approuver la signature de la convention relative au master transfert-fluids-materials in aeronautical and space applications.

### Article 2. Publication

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université de Bordeaux.

### Article 3 Exécution

La direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,

Adoptée à la majorité des  
votes exprimés (1 votants)  
Pour : 27  
Contre : 1  
Abstention : 3

Dean LEWIS  
Président de l'université de Bordeaux.

